et permanente dans le soleil; elle n'est dans l'air qu'une forme transitoire, puisqu'elle en disparait, quand disparait le soleil.

Ainsi la lumière de gloire peut être communiquée ou comme forme inhérente et permanente, ou comme forme transitoire. Elle produit dans le premier cas la béatitude absolue et éternelle; elle ne produit dans le second cas que l'acte passager de cette béatitude, sans constituer celui qui la reçoit dans l'état définitif et permanent du bienheureux.

L'homme, d'après saint Augustin, ne peut voir Dieu tel qu'il est, à moins que son âme ne soit totalement séparée de son corps, ou par la mort, ou par une totale aliénation des sens. Toutefois, cette aliénation n'empèche pas l'âme de demeurer unie au corps, comme principe de vie et forme substantielle. Lorsque saint Paul écrit : « Je ne sais pas et Dieu sait si j'ai été ravi dans mon corps, ou hors de mon corps, » il écrit : « Je ne sais pas et Dieu sait si dans mon ravissement au troisième ciel mon âme a été totalement séparée de mon corps par la mort, ou si elle n'en a été séparée que par une totale aliénation des sens. »

Nous avons fait remarquer la gradation qui existe dans les expressions, le Ciel et le Paradis, employées par saint Paul pour le même ravissement. Le Ciel indique la sublimité et la clarté de la vision, et le Paradis indique l'excellence et la suavité de la jouissance.

L'Apôtre a vu Dieu tel qu'il est, et il a joui de Dieu tel qu'il est. Et, en ce moment, il a été initié à des secrets qu'il n'est pas permis à l'homme de redire, ou qu'il n'est pas permis de divulguer, et de révéler à l'homme vivant ici-bas de la vie imparfaite et mortelle.

Saint Grégoire le Grand, saint Ambroise, saint Jérôme, Clément d'Alexandrie, saint Bernard, l'abbé Ruppert, saint Antonin, Denys le Chartreux, et les plus doctes exégètes de l'Écriture-Sainte ont pensé ici comme saint Augustin et saint Thomas d'Aquin. Quelques modernes ont opposé le texte: « Personne ne pourra voir Dieu et vivre⁴. »

Les Pères et les princes de la théologie n'ont pas été arrêtés par ce texte qu'ils connaissaient fort bien. Cesser de vivre pour eux ce n'est pas toujours mourir; la totale aliénation des sens est une espèce de mort, une mort sans laquelle, à défaut de la mort véritable, personne ne peut voir Dieu.

Admirons l'humilité de saint Paul, et qu'elle nous serve d'exemple. Il a caché pendant quatorze ans une faveur surnaturelle qui lui a été accordée, et qui, le faisant supérieur aux autres hommes, le rend l'égal des anges. Il l'aurait toujours cachée, si la gloire de N.-S. et le bien des âmes ne l'avaient contraint d'en parler.

Aujourd'hui tous les Chrétiens connaissent que Dieu a ainsi honoré entre tous l'ancien persécuteur de son Église. Les païens eux-mêmes paraissent avoir été instruits à ce sujet, et on lit dans le *Philopatris* attribué à Lucien: « Je rencontre le Galiléen au front chauve, au long nez, qui traversant

^{1.} Exod., xxxIII, 20.

96

les airs, s'est introduit jusqu'au troisième ciel, et y a marché avec joie sur les traces des bienheureux¹. »

« Il y avait dans l'Église, à Antioche, des prophètes et des docteurs, parmi lesquels Barnabé et Simon, appelé le Noir, et Lucius de Cyrène, et Manahen, frère de lait d'Hérode le Tétrarque, et Saul². »

Le prophète était le voyant qui pénètre le secret des cœurs et le mystère de l'avenir. C'était aussi l'évêque. C'était encore l'homme inspiré divinement pour interpréter l'Écriture-Sainte. Le docteur était un maître de la doctrine sacrée. C'était aussi le simple prêtre. Les Actes nous donnent ici des noms, et nous parlent de prophètes et de docteurs sans préciser le sens, et sans nous dire quels étaient les prophètes, et quels étaient les docteurs. Nous croirions volontiers que tous ceux qui étaient désignés en ce premier verset du troisième chapitre des Actes étaient et prophètes et docteurs. Il n'y aurait donc pas lieu de prendre dans ce texte les prophètes pour des évêques, et les docteurs pour de simples prêtres.

Barnabé est en tête de la liste, probablement parce que la primitive Église avait égard à l'ancienneté dans le service de J.-C. — Barnabé qu'on prétend avoir été l'un des soixante-douze disciples devait alors passer avant Saul, dont l'adhésion au Christ était relativement récente.

Pendant que ces cinq prophètes et docteurs,

1. Lucian., Philopatris, 12. - 2. Act., xIII, 1.

« étant à jeun, s'acquittaient de leurs fonctions devant le Seigneur, le Saint-Esprit leur dit : « Mettezmoi à part Saul et Barnabé, pour l'œuvre à laquelle je les ai destinés¹. »

Le Saint-Esprit ne tient pas compte de l'ancienneté dans le service de J.-C., et il nomme Saul avant Barnabé, indiquant par là que des deux c'est Saul qui a la plus haute vocation apostolique.

« Alors, dans le jeûne et dans la prière, ils leur imposèrent les mains, et les firent partir'. »

Est-ce là simplement la première cérémonie connue d'un départ de missionnaires? Assistonsnous à cette fête touchante des adieux qui se célèbre dans certains séminaires de lointain apostolat, le jour où quelques élus vont s'en aller hors de la patrie à des peuples plongés dans l'ombre de la mort? N'y a-t-il rien de plus? Nous répondrions d'une manière affirmative si nous n'étions retenus par l'autorité de saint Jean Chrysostôme, de saint Léon et de plusieurs autres Pères qui voient ici la consécration épiscopale de saint Barnabé et de saint Paul.

Nous avouerons loyalement qu'un fait de cette importance aurait peut-être eu besoin d'être énoncé avec plus de clarté; mais nous n'aurons pas l'audace de contredire des saints qui n'ont pas dû se prononcer à la légère, et dont le jugement a droit à tous nos respects.

Il paraît étrange d'une part que Barnabé n'ait pas encore été évêque, si vraiment il fut l'un des soixante-douze disciples; mais il est certain d'autre

^{1.} Act., XIII, 2. - 2. Act., XIII, 3.

part qu'à dater de ce moment saint Paul remplit les fonctions de l'épiscopat, qu'il ne semble pas avoir exercées auparavant, d'après les *Actes*.

Si l'on objecte que saint Paul ayant été choisi comme apôtre par Notre-Seigneur devait posséder tous les pouvoirs nécessaires, il nous sera facile de citer saint Pierre, saint André, saint Jean, et tous les Apôtres choisis par Notre-Seigneur au cours de sa vie mortelle. C'est après avoir été choisis qu'ils furent baptisés, et ils ne furent ordonnés prêtres que dans la Cène Eucharistique.

Saint Paul aussi, choisi comme apôtre par Notre-Seigneur qui le déclare, et le répète à Ananie, fut ensuite baptisé et de plus ordonné prêtre par le même Ananie. Les Actes ne parlent pas de cette ordination; mais on suppose généralement qu'elle eut lieu peu de temps après le baptème.

On croit que la consécration épiscopale manquait à Barnabé le jour où il fut élu à l'apostolat miraculeusement, dans la ville d'Antioche, par le Saint-Esprit. Elle aurait manqué pareillement à saint Paul. C'est pourquoi le verset troisième du chapitre treizième des Actes doit être considéré comme une notification historique de la consécration épiscopale de saint Paul.

Trois évêques s'acquittaient de leur office sacré. Ces trois évêques, Simon le Noir, Lucius de Cyrène et Manahen étaient à jeun et priaient. Saint Denys nous apprend qu'à l'origine les Apôtres conféraient de cette manière les saints Ordres '. Le pape saint Léon s'est appuyé sur le texte des Actes pour régler que les évêques devraient être à jeun, lorsqu'ils feraient des ordinations ; et le droit canon veut que trois évêques au moins participent à la consécration épiscopale, et que ces évêques soient à jeun et prient.

Les trois évêques qui concoururent à la consécration épiscopale de saint Paul ont laissé peu de traces dans les annales de l'Église. On ne sait rien de Simon le Noir. On croit que Lucius de Cyrène fut évêque de Cyrène et y mourut martyr. Le mot grec attaché au nom de Manahen peut signifier ou qu'il était le fils de la nourrice d'Hérode, ou qu'il eut la même nourrice que ce prince. Dans cette dernière hypothèse il aurait appartenu à une famille considérable, et aurait renoncé pour Jésus-Christ à tous les avantages qu'il pouvait espérer et de sa naissance et de la faveur du tétrarque. On ignore le temps et le lieu de sa mort; mais le Martyrologe romain témoigne que son corps repose à Antioche.

1. S. Leo, Epist. 81 ad Dioscor.

^{1.} Dionys., Hierarch., I, cap. xxII.